



Maître MBALA ZUMBU Daddy
Avocat en Droit de l'Immobilier

CO : 2425, Avenue des Indépendances Kinshasa
Tél. : 3386 / 3386 / 3386 / 3386 / 3386 / 3386 / 3386 / 3386

AIR pour la réception
19/11 Vers l'audience

Kinshasa, le 19 novembre 2019

N/Réf : 150/MZD/2019

**Concerne : Communication des conclusions répliques
et ses annexes, Dossier RC 14.495, affaire
la société THAURFIN Ltd, demanderesse.
Tribunal de grande instance de Kisangani.**

A Maître Gaby KWETE
MIKOBI,
Avocat,
C/° CADASTRE MINIER
Avenue Tombalbaye,
numéro 46, Immeuble Zeka,
5 niveau

à Kinshasa/Gombe

Mon cher et estimé confrère,

Je suis très honoré de vous

rencontrer dans la présente cause.

Aussi, ai-je le privilège de vous

transmettre, sous ce couvert, les conclusions répliques et ses annexes
de mon client, cotés, de 1 à 13.

Vous souhaitant très bonne

réception, je demeure votre bien dévoué.

MBALA ZUMBU Daddy

Avocat



Maître MBALA ZUMBU Daddy
 Avocat au Barreau de Kinshasa/Kinshasa

CDCI : 24000, Boma-rod, Kinshasa, 1000 Kinshasa
 TEL : 00253712000 / 002537194011 / zumbudaddy@gmail.com

AIR

Kinshasa, le 19 novembre 2019

N/Réf : 150/MZD/2019

Concerne : Communication des conclusions répliques
 et ses annexes, Dossier RC 14.495, affaire
 la société THAURFIN Ltd, demanderesse.
Tribunal de grande instance de Kisangani.

Reçu le 19/11/2019
 par Johanna K. K.
 fcc.
 MBALA ZUMBU
 Kinshasa
 09999262019

A Maître TAMUNDWENI
 TAYEYE Claude
 Avocat,

Boulevard du 30 juin,
 Immeuble Batetela, 1^{er} étage,
 à Kinshasa/Gombe

Mon cher et estimé confrère,

Je suis très honoré de vous
 rencontrer dans la présente cause.

Aussi, ai-je le privilège de vous
 transmettre, sous ce couvert, les conclusions répliques et ses annexes
 de mon client, cotés, de 1 à 13.

Vous souhaitant très bonne
 réception, je demeure votre bien dévoué.

MBALA ZUMBU Daddy

Avocat



A/R

Kinshasa, le 19 novembre 2019

N/Réf : 150/MZD/2019

Concerne : Communication des conclusions répliques
 et ses annexes, Dossier RC 14.495, affaire
 la société THAURFIN Ltd, demanderesse.
Tribunal de grande instance de Kisangani.

CABINET SYLVAH MUTOMBO & ASSOCIES
 ACCUSE DE RECEPTION
 Reçu le : 19/11/2019
 N° d'Enreg : 150/MZD/2019
 Par : [Signature]
 Signature : [Signature]

A Maître Paulin BOMBESHAYI
 Avocat
 5, Colonel Lukusa, (rond-point
 forescom)
 à Kinshasa/Gombe

Mon cher et estimé confrère,

Je suis très honoré de vous

rencontrer dans la présente cause.

Aussi, ai-je le privilège de vous

transmettre, sous ce couvert, les conclusions répliques de mon client,
 cotées, de 1 à 5.

Vous souhaitant très bonne

réception, je demeure votre bien dévoué.

MBALA ZUMBU Daddy

Avocat

[Signature]